Le graduel romain et Palestrina

Nous lisons dans la Croix de Paris :

« Cette question, qui a tant agité la presse, il y a quelques années et où la politique était venue se greffer sur un fait qui tenaît à la fois de l'art et de la liturgie, revient inopinément sur l'eau, grâce à une publication de Mgr Cario Respighi, cérémoniaire

pontifical.

« On sait par une lettre de Pier Luigi da Palestrina, écrite le 5 novembre 1578 au duc de Mantoue, que Grégoire XIII avait confié à ce grand compositeur le soin de revoir le graduel romain et de le corriger. Palestrina dut certainement y travailler, mais l'édition, fruit de ce travail, et qui porte le nom de Médicéenne (à cause de la typographie qui l'imprima) ne vit le jour que vingt

ans après la mort du maître (1614-1616).

Cette édition fut rééditée en 1868 par Pustet, et la Sacrée Congrégation des Rites la déclara authentique. Une des raisons de cette décision est, sans contredit, que le nom de Palestrina, attaché à cette édition, lui donnait les meilleures garanties qu'elle pouvait demander. Le Dr Haberi contribua beaucoup à cette approbation et s'attacha surtout à montrer que la publication, vingt ans après la mort du maître, ne pouvait être invoquée contre l'attribution de l'édition à Palestrina.

« Mgr Cario Respighi, cérémoniaire pontifical, vient de détruire, par une toute petite brochure, l'argumentation d'Haberi et ruine la base sur laquelle s'était, par erreur, appuyée la Sacrée Congrégation des Rites en déclarant type l'édition dite Médicéenne. D'après les documents qu'il reproduit, cette édition ne peut être

attribuée à Palestrina.

« Tout d'abord, Mgr Respighi établit que le Concile de Trente n'avait point eu l'idée d'abréger le chant liturgique. Puis il publie une lettre inédite d'un maître de musique, Cinello, au cardinal Sirlet (25 novembre 1579) citée seulement par Fétis et qui démontre qu'on n'eut point alors l'intention de faire une édition corrigée, mais simplement une édition propre à la vente.

« Il est vrai que Grégoire XIII donna ordre à Palestrina de faire une correction du Graduel, mais de nombreuses protestations étant survenues, en particulier de Philippe II, roi d'Espagne, le même Pape fit suspendre le travail. Le document qui démontre ce

fait se trouve à la bibliothèque Vaticane.

« L'édition Médicéenne ne peut donc avoir eu Palestrina pour auteur, celui-ci ayant reçu un contre-ordre et Grégoire XIII n'ayant

pu approuver un travail qu'il avait fait interrompre.

« Quel est l'auteur de l'édition Médicéenne? On ne le sait, mais après le travail de Mgr Respighi, il ne semble plus possible que ce soit Palestrina. »

La Congrégation des Rites vient de publier la liste des causes de saints, qui seront traitées, cette année 1900, devant elle, et des séances de cette même Congrégation.

Nous y trouvons d'abord deux Congrégations sur les miracles de